

**ARRETE N°AP2021/171**

OBJET : Désignation des membres représentants de la Métropole du Grand Paris au sein du Comité Technique

LE PRESIDENT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 24 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif au Comité Technique des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération CM2018/09/28/20 du conseil métropolitain du 28 septembre 2018 portant création du Comité Technique et fixant le nombre de représentants du personnel,

Vu l'arrêté n° AP2020/96 relatif à la désignation des membres représentants la Métropole du Grand Paris au sein du Comité Technique,

Vu le procès-verbal et la délibération CM2020/07/09/01 du 9 juillet 2020 portant élection du président de la métropole du Grand Paris,

Vu l'arrêté du président n°2020/81 du 14 septembre 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Manuel AESCHLIMANN, 8^{ème} vice-président,

Vu l'acte de recrutement à la Métropole du Grand Paris de Madame Nathalie VAN SCHOOR, aux fonctions de Directrice générale adjointe,

Considérant que Madame Nadège BAPTISTA n'occupe plus les fonctions de Directrice générale adjointe,

ARRETE

ARTICLE 1 : ABROGE l'article 3 de l'arrêté n°AP2020/96 relatif à la désignation des membres représentants la Métropole du Grand Paris au sein du Comité Technique.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que M. Manuel AESCHLIMANN a été désigné Président du Comité Technique, parmi les membres de l'instance délibérante de la Métropole du Grand Paris.

ARTICLE 3 : RAPPELLE qu'ont été nommés en qualité de représentants de la Métropole du Grand Paris, Monsieur Paul MOURIER et Monsieur Alexis HLUSZKO.

ARTICLE 4 : RAPPELLE qu'a été nommé en qualité de représentant suppléant de la Métropole du Grand Paris, Monsieur Christian MOUROUGANE.

ARTICLE 5 : DIT que Madame Nathalie Van SCHOOR est nommée en qualité de membre suppléant de la Métropole du Grand Paris.

ARTICLE 6 : DIT que la composition du Comité Technique pour les représentants de la Métropole du Grand Paris est la suivante :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. Paul MOURIER	Mme Nathalie VAN SCHOOR
M. Alexis HLUSZKO	M. Christian MOUROUGANE

ARTICLE 7 : RAPPELLE qu'en application des article 1^{er}, 29 et 50 modifiées par le décret n° 2011-2010 du 27 décembre 2011 ont été désignées, représentants du personnel de la Métropole du Grand Paris au sein du Comité Technique à compter du 6 janvier 2019 : Mme Fatma BALEGH, Mme Jeanne MUNCK et Mme Maria SPENDEL.

ARTICLE 8 : RAPPELLE que Mme Florence LOUETTE et M. Serge PERROTET ont été désignés, représentants du personnel suppléants de la Métropole du Grand Paris au sein du Comité Technique à compter du 6 janvier 2019.

ARTICLE 9 : RAPPELLE que la composition du Comité Technique pour les représentants du personnel est la suivante :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Mme Fatma BALEGH	Mme Florence LOUETTE
Mme Jeanne MUNCK	-
Mme Maria SPENDEL	M. Serge PERROTET

ARTICLE 10 : Monsieur le Directeur général des services de la métropole du Grand Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de Région Ile-de-France et fera l'objet d'une publication. Il sera en outre notifié aux intéressés.

Fait à Paris, le **24 SEP. 2021**

Le Président de la métropole du Grand Paris


Patrick DILLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison



Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'acte et/ou de sa notification.